SOMMAIRE

Gros plan sur le lynx du Canada État des populations d'animaux à fourrure Actualités

Mot du Ministère

Piégeurs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, voici notre nouveau bulletin d'information concernant les animaux à fourrure de la région. À compter de l'année prochaine, seuls les piégeurs qui auront recueilli des informations à l'aide du carnet du piégeur et qui l'auront retourné au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce premier numéro dresse un état de situation de la dernière saison de piégeage en Gaspésie, plus particulièrement pour le lynx du Canada.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et qu'elles vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

La Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Gros plan sur le lynx du Canada

Une espèce populaire, mais fragile

Le lynx du Canada est l'une des rares espèces à avoir fait l'objet d'une fermeture de son piégeage au Québec. Après une période de surexploitation due aux prix des fourrures très élevés par rapport au coût de la vie (années 1970 et 1980), le piégeage a été interdit pendant deux ans (1995-1996 et 1996-1997), dans l'ensemble de la province. Par la suite, il a graduellement été autorisé à nouveau dans les différentes régions, suivant la mise en place d'un plan de gestion spécifique à l'espèce (1995). Ce plan de gestion prévoyait des mesures restrictives pour les piégeurs : un quota variable selon les années et des périodes de fermeture temporaire, lorsque les populations seraient les plus vulnérables. En effet, le lynx du Canada suit la disponibilité de ses proies, les lièvres, et présente des cycles d'environ 10 ans. Il alterne donc entre des périodes d'abondance (environ 5 ans) et de rareté (environ 5 ans). Cependant, malgré ce plan de gestion, le







piégeage n'a jamais été fermé à nouveau et les cycles d'abondance et de rareté semblent s'être estompés dans les dernières décennies.

Dans le cadre du plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025, les quotas ont été abandonnés puisqu'ils ne permettaient pas de réguler la récolte en raison des nombreuses captures accidentelles de lynx dans des pièges destinés à d'autres espèces (notamment les collets à canidés). Un bilan provincial de la situation des populations de lynx avant la mise en place du plan de gestion a été publié, ainsi qu'un bilan deux ans plus tard : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure.



Portrait de la récolte

Compte tenu des délais de collecte des fourrures, de vente aux enchères et de saisie des informations, la compilation des données de piégeage 2020-2021 n'est pas complète. Ainsi, ce bulletin ne présente pas les transactions de fourrures pour la dernière saison.

La récolte des animaux à fourrure au Québec est basée sur le nombre de fourrures ayant fait l'objet de transactions annuellement sur les marchés. En 2019-2020, la récolte de lynx du Canada en Gaspésie s'élève à 65 individus, la récolte la plus basse des dernières années (fig.1). Cependant, le contexte associé à la pandémie de COVID-19 et la fermeture de la North American Furs Auctions (NAFA), principale maison de transactions de fourrures en Amérique du Nord, ont engendré des contraintes

supplémentaires pour la commercialisation des fourrures, ce qui peut en partie expliquer ce plus faible nombre de transactions.

Cette faible récolte suit la tendance de la valeur des fourrures des dernières années. Le prix moyen de la fourrure de lynx du Canada était de 46,27 \$ pour la saison 2019-2020.

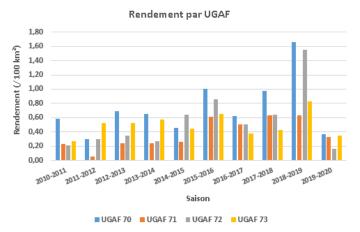
Évolution de la récolte et du prix moyen actualisé



<u>Figure 1.</u> Récolte brute (nombre de fourrures ayant fait l'objet de transactions) et du prix moyen actualisé pour la fourrure de lynx du Canada de 2010 à 2019.

En Gaspésie, c'est généralement dans l'UGAF 70 que l'on trouve les meilleurs rendements depuis les 10 dernières années (fig. 2). On constate cependant que les rendements observés pour l'ensemble des UGAF ont diminué en 2019-2020 comparativement aux années précédentes.



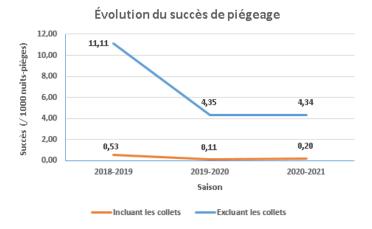


<u>Figure 2.</u> Rendement moyen de lynx du Canada (nombre de lynx par 100 km²) par UGAF pour les 10 dernières années.

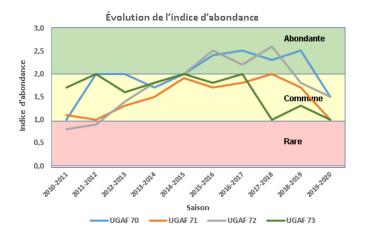
En 2019-2020, 86 piégeurs ont fait des transactions de fourrures en Gaspésie. De ce nombre, 30 ont récolté des lynx du Canada et 50 % d'entre eux n'ont récolté qu'un lynx. Seulement 1 % des piégeurs ont récolté 5 lynx et plus en cours de la saison.

Depuis 2018, une distinction de l'effort de piégeage du lynx du Canada est faite dans les carnets des piégeurs. On différencie ainsi les lynx capturés par des installations visant plus spécifiquement l'espèce (piège à patte et en X) et ceux récoltés dans des collets généralement destinés au piégeage de canidés.

Dans les deux cas, le succès a diminué en 2019-2020 comparativement à la saison 2018-2019 (fig. 3). En prenant en compte uniquement les engins autres que les collets, le succès est passé de 11,11 lynx/1000 nuits-pièges à 4,34 lynx/1000 nuits-pièges. En incluant les collets, le succès oscille autour de 0,20 lynx/1000 nuits-pièges en 2019-2020, soit une baisse de plus de 60 % comparativement à 2018-2019. Pour l'instant, il est difficile de dire quels facteurs sont à l'origine de cette diminution du succès, d'où l'importance de suivre l'évolution de ces indicateurs afin de s'assurer d'une exploitation durable des populations de lynx dans la région.



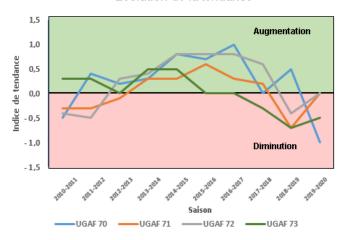
<u>Figure 3</u>. Succès de piégeage du lynx du Canada en incluant et en excluant l'utilisation de collets.



<u>Figure 4</u>. Évolution de l'abondance du lynx du Canada dans les UGAF de la Gaspésie.



Évolution de la tendance



<u>Figure 5</u>. Évolution de la tendance du lynx du Canada dans les UGAF de la Gaspésie.



L'ensemble des indicateurs disponibles démontre une tendance à la baisse de la population de lynx du Canada en Gaspésie. Le lynx est reconnu pour la cyclicité de ces densités en relation avec ses proies et principalement avec les populations de lièvre d'Amérique.

La gestion des animaux à fourrure repose principalement sur la participation active des piégeurs. Les données recueillies dans les carnets de piégeage permettent le suivi de nombreux indicateurs essentiels au suivi des populations. Malheureusement, on constate une participation mitigée des piégeurs à remplir et à remettre leur carnet du piégeur au cours des dernières années. Le nombre de carnets reçus est en baisse annuellement. C'est pourquoi la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sollicite l'ensemble des piégeurs à participer activement au cours des prochaines années à la gestion du piégeage en fournissant leurs données d'activité par l'entremise du carnet du piégeur.



État des populations d'animaux à fourrure

Le secteur de la Gaspésie compte 16 espèces piégées. À l'exception du lynx roux qui est rare, les autres espèces sont relativement communes ou abondantes. Selon les données récoltées dans les 12 carnets du piégeur obtenus pour la saison 2019-2020, la majorité des populations d'animaux à fourrure sont stables en Gaspésie. Le castor et l'écureuil roux seraient en augmentation alors que le lynx du Canada et la martre d'Amérique seraient en diminution.



Belettes
Castor
Coyote
Écureuil roux
Grand polatouche
Loutre de rivière
Lynx du Canada
Lynx roux
Martre d'Amérique
Mouffette rayée
Pékan
Rat musqué
Raton laveur
Renard roux
Vison

Gaspésie		Province	
Abondance	Tendance	Abondance	Tendance
2,3	\rightarrow	2,1	\rightarrow
2,0	\uparrow	1,9	\rightarrow
2,2	\rightarrow	1,1	\rightarrow
2,5	\uparrow	2,4	\rightarrow
2,4	\rightarrow	1,9	\rightarrow
1,3	\rightarrow	1,6	\rightarrow
1,3	\downarrow	1,3	\rightarrow
-	-	0,2	\rightarrow
1,3	\downarrow	1,6	\rightarrow
1,5	\rightarrow	1,3	\rightarrow
1,4	\rightarrow	1,2	\rightarrow
1,2	\rightarrow	1,7	\rightarrow
1,4	\rightarrow	1,1	\rightarrow
1,7	\rightarrow	1,8	\rightarrow
1,1	\rightarrow	1,6	\rightarrow

Légende :

Indice d'abondance : ≤ 1 : rare, entre 1 et 2 : commune, ≥ 2 : abondante

Indice de tendance : \uparrow : en croissance, \rightarrow : stable, \downarrow : en baisse

Actualités

Actualités provinciales

De concert avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le MFFP a publié une foire aux questions pour les piégeurs et les titulaires détenant un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/faq.

Dans le but de faciliter les échanges commerciaux et le respect des obligations légales des piégeurs et des chasseurs d'animaux à fourrure, le MFFP a mis à la disposition de ses clients le *Registre des détenteurs de permis de commerçant de fourrures du Québec.* Pour consulter la liste des commerçants ayant donné leur consentement:

mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/registre-annuel-detenteurs-permis-commercant-fourrures-quebec.

Au cours de la dernière année, six nouveaux modèles de pièges certifiés selon les *Normes internationales de piégeage sans cruauté* ont été ajoutés dans la liste du Québec. Ces modifications concernent des pièges destinés à une utilisation obligatoire pour la capture vivante du loup (4) et du castor (1), ainsi que la capture mortelle du raton laveur (1). Pour consulter la **liste des pièges certifiés :**

mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglemen tation-piegeage/engins/anipsc.asp.

Des nouvelles des projets de recherche

Depuis 2015, le MFFP mène une étude sur les populations d'ours noirs dans quatre régions du Québec (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations. Depuis le début du projet, plus de 250 ours ont été capturés, dont 170 ont été munis d'un collier émetteur, d'autres n'ayant reçu qu'une



étiquette de plastique rouge à l'oreille. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale.



Si vous capturez un ours noir qui porte un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré et ensuite posé sur un autre ours. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Le numéro de téléphone à composer est imprimé au dos de cette étiquette. Dans la très grande majorité des cas, la viande d'un ours porteur d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique pourra être consommée. Toutefois, vous pouvez communiquer avec le MFFP pour vous assurer que le délai d'attente prescrit par Santé Canada est respecté entre le moment de capture de l'ours (immobilisation chimique) et la mort de celui-ci.



Le MFFP a amorcé un projet visant à établir un système de suivi des populations de lynx. Pour cela, il teste des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Depuis deux ans, plusieurs approches ont été utilisées en Abitibi-Témiscamingue, dans la Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches. Les résultats sont en cours d'analyse.

Actualités régionales

Le MFFP mène actuellement un projet d'étude sur les déplacements des coyotes en milieu forestier. Dans le cadre de ce projet, 30 coyotes adultes ont été capturés à l'aide de pièges Victor Soft-Catch #3 et munis d'un collier GPS durant les étés 2020 et 2021 dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Les individus n'atteignant pas la limite de poids pour porter un collier (10 kg) ont été relâchés après avoir été munis d'une étiquette à l'oreille. Les territoires visés étaient les réserves fauniques de Matane, de Dunière et des Chic-Chocs, la pourvoirie Faribault, le parc national de la Gaspésie et le territoire libre à proximité de Murdochville. Toutefois, les coyotes peuvent être aperçus ou capturés à d'autres endroits étant donné leur grande capacité de dispersion. Les colliers permettront aux biologistes du Ministère de suivre les déplacements des coyotes et ainsi d'analyser leur vitesse de déplacement et leur utilisation du territoire. Nous sollicitons votre collaboration si vous trouvez un collier ou capturez un individu porteur d'un collier ou muni d'une étiquette à l'oreille. Dans de tels cas, vous pouvez contacter Jérôme Laliberté, biologiste et responsable du projet, au 418 727-3710, poste 446.

